



Knesset

Elections: le casse-tête de la proportionnelle

Texte du clip de Steve Jourdin visible sur <http://www.akadem.org/pour-commencer/israel-au-quotidien/>

Par le système de la proportionnelle, les Israéliens doivent choisir entre des dizaines de partis.

Avez-vous déjà vu des partis politiques composés... d'un seul membre ? Des formations politiques microscopiques qui exigent une caution monétaire afin de se garantir... une place dans un gouvernement ? Bienvenue en Israël ! Ici, c'est la Knesset, le Parlement israélien, qui donne le tempo à l'ensemble des institutions politiques. Tous les quatre ans, les citoyens sont invités à élire les 120 députés qui composent l'unique chambre du parlement. Le mode de scrutin est la proportionnelle, ou plus précisément : la proportionnelle intégrale. Sans doute le système le plus démocratique, mais aussi le plus difficilement gouvernable... Voyons cela en détails... A l'approche des élections, chaque parti forme une liste de candidats.... liste qui peut parfois être très longue puisqu'à la différence de la France par exemple, le pays tout entier ne forme qu'une seule grande circonscription. En pratique, il n'existe donc pas de député de la région de Haute-Galilée, de Tel-Aviv ou encore du Néguev. Le jour du scrutin, les électeurs votent pour une liste, par exemple la liste du Likoud ou celle du Parti du Travail. Le choix est très vaste : des législatives en Israël, ce sont des dizaines de partis politiques, certains minuscules qui se disputent les suffrages des électeurs. Après le vote, la répartition des sièges à la Knesset est calculée en pourcentage de voix obtenues par chaque liste... Lors des élections pour l'actuelle Knesset, le Likoud par exemple avait recueilli 23,4 % des voix, il a donc envoyé au parlement 23,4% des 120 postes à pourvoir soit 30 représentants et ainsi pour tous les partis. A une autre condition près, avoir recueilli au moins un certain pourcentage des suffrages – pourcentage que les majorités successives une fois au pouvoir se plaisent à augmenter ou à abaisser en fonction de leurs intérêts propres. De nombreux partis et candidats ne verront ainsi jamais les bancs de la Knesset... Jusque-là, vous suivez ? On peut illustrer la faiblesse de ce système électoral par un seul fait : aucun parti depuis la création de l'Etat d'Israël n'est jamais parvenu à récolter une majorité absolue des suffrages... Pour mettre sur pied une coalition au parlement israélien, il faut donc beaucoup de patience, et, pour le chef du gouvernement, un certain génie de la négociation... Alors certes, les représentants israéliens sont susceptibles de former des gouvernements d'union nationale, comme en 1967 au moment de la guerre des Six-Jours, ou en 1984 à l'occasion de la grave crise économique qui frappe alors le pays. Mais ces gouvernements un peu baroques ne sont jamais "unis" sur les grandes questions, notamment en matière de politique étrangère. Ils se contentent de répondre à un sentiment d'urgence, et sont par nature instables... Les petites formations sont-elles les faiseurs de roi de la politique israélienne, comme on le dit parfois ? Il faut dire qu'aucune loi en Israël n'interdit aux partis politiques de changer de camp : jusqu'en 1977, le parti national-religieux était ainsi le partenaire naturel du mouvement travailliste ; depuis cette date, il est un pivot essentiel de la droite et du camp national.

Pour les petites formations, choisir son camp revient bien souvent à s'allier au plus offrant...

Mais alors pourquoi, me direz-vous, Israël a-t-il adopté la proportionnelle intégrale, si complexe à manier, et si décriée par les citoyens israéliens eux-mêmes ? Pourquoi ne pas avoir opté pour le scrutin majoritaire, en apparence plus simple ? Question de tradition.

Revenons un peu en arrière... En 1948, au moment de sa création, l'Etat d'Israël a tout simplement repris le système en vigueur durant la période pré-étatique, notamment au sein de l'Organisation sioniste mondiale.

Au 19e siècle, le mouvement juif de libération nationale faisait face à de sérieux problèmes de recrutement. La solution adoptée fut de se montrer très inclusif, en proposant un généreux système de représentation proportionnelle à tous les groupes désireux de rejoindre l'Organisation sioniste mondiale. Ainsi, des individus et des groupes venus des quatre coins du monde pouvaient y siéger... et le mouvement sioniste renvoyer l'image d'une institution crédible, puissante, et représentative...

Ce système aurait pu prendre fin au moment de la création d'Israël. En 1949, le jeune État organise ses premières élections générales. Les Israéliens sont appelés à élire une Assemblée constituante ; assemblée chargée de donner au pays une constitution et de fixer les règles du système électoral. Les députés ne feront rien de tout ça : une fois élus, ils décident de transformer l'Assemblée constituante en parlement... et de remettre ces questions à plus tard. A partir de cet instant, il deviendra très difficile de modifier les règles du jeu politique israélien...

Ce ne sont pourtant pas les initiatives qui manquent ! Prenez David Ben-Gourion : dès le début des années 1950, le Premier ministre israélien milite pour un changement du scrutin électoral. Son modèle ? La Grande-Bretagne, et son système bipartite Ben-Gourion souhaite pouvoir gouverner sans avoir à passer sans cesse des accords avec les petits partis... formations souvent religieuses et qui ne représentent la plupart du temps qu'eux-mêmes.

Malgré tous ses efforts, qui s'étalent tout de même jusqu'au seuil des années 1970, Ben-Gourion va échouer : les petites formations tiennent dur comme fer à leurs sièges au parlement, et mettent des bâtons dans les roues à toute réforme visant à les en éjecter.

Il faut dire qu'au sein même de son parti, le Mapaï, tous ne sont pas enthousiastes à l'idée de mener campagne en leur nom propre et d'aller serrer des mains dans les régions les plus reculées du pays...

Mais alors, si les députés refusent de renoncer à leurs privilèges et si comme le montrent régulièrement les sondages une large majorité d'Israéliens sont favorables à une réforme du système électoral, pourquoi ne pas organiser un référendum ?

Encore faut-il que les textes législatifs prévoient l'organisation d'un tel scrutin... Or, en Israël, le référendum n'existe pas... sauf, et c'est extrêmement récent, en cas d'accord de paix prévoyant un retrait israélien des territoires conquis en 1967. A l'heure où l'on parle, aucun référendum n'a donc jamais été organisé en Israël... On le voit, la proportionnelle intégrale, a encore de beaux jours devant elle...